

RÈGLEMENT POUR L'ACCROCHAGE DE BANDEROLES

La Commune de Saint-Symphorien-sur-Coise possède deux lieux spécifiques pour l'accrochage de banderoles :
Sur le mur du stade, boulevard du stade / Rue Emmanuel Clément, dans l'espace de verdure à l'angle de la rue du clos Beaujolin

Ces deux espaces d'accrochage sont mis à la disposition du demandeur, qui ne pourra accrocher qu'une banderole par événement et ce gratuitement.

La taille maximum d'une banderole ne devra pas dépasser : 3,00 x 0,80 m.

Elle devra être fixée correctement sur les supports prévus, solidement attachée en cas de vent soit par des colliers nylon ou de la ficelle, l'usage de piquet est proscrit.

UTILISATEURS POTENTIELS

Les associations pélaudes ou tout autre service public, les associations organisant des manifestations pourront soumettre des demandes.

TYPES DE MESSAGE

Pour être diffusé, le message devra impérativement concerner une manifestation ou un événement dans le domaine institutionnel, culturel, sportif, social, environnemental, festif ... et ouvert au public.

- Les informations culturelles : concerts, spectacles, cinéma, débats, conférences, expositions...

- Les informations sportives événementielles

(sauf les compétitions du championnat)

- Manifestations associatives : thés dansants, lotos, concours, vide-greniers...

- Les informations d'ordre social : œuvres humanitaires, dons du sang, bourses de vêtements...

Précisions : en cas de demande ne rentrant pas dans ces catégories, l'élue en charge de la communication ou le cas échéant, le maire, décide du bien-fondé de la demande, dans le souci permanent de l'égalité de traitement.

CARACTÉRISTIQUES DES BANDEROLES

Les banderoles devront être de type « professionnel » de préférence sur fond blanc, avec des œillets afin de se fixer sur les supports. La commune se réserve le droit de décrocher les banderoles ne répondant pas aux caractéristiques définies (écrite à la main, fluo, ne respectant pas les dimensions).

INSTALLATION ET RETRAIT

La durée maximale d'affichage est limitée à 15 jours avant la date de l'événement.

La mise en place et le retrait de la banderole sont à la charge du demandeur.

La mise en place se fera à la date validée par le service de la mairie. Le retrait de la banderole doit être fait dans les 24h, dans le cas contraire elle sera considérée comme abandonnée. Le service technique procédera à son retrait et à son évacuation.

Dans ce cas, la commune pourra refuser toute autre demande ultérieure au bénéficiaire.

LA PROCÉDURE DE DEMANDE

Chaque demandeur souhaitant accrocher une banderole devra remplir le formulaire de demande disponible en bas de page. Ce document doit être renvoyé par courrier à la Mairie ou par mail.

Les demandes d'accrochage devront parvenir au minimum 1 mois avant la date de la manifestation.

Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire. L'affichage étant limité, les autorisations sont délivrées par ordre chronologique d'arrivée des demandes.

La commune se réserve un droit prioritaire dans l'utilisation de l'emplacement.

La commune reste juge de l'opportunité de l'accrochage des banderoles qui lui sont proposées.

NON-RESPECT

En cas de non respect des engagements et conditions d'utilisation, la commune se réserve le droit de refuser les demandes ultérieures.

FORMULAIRE DE DEMANDE - POSE DE BANDEROLE

Toutes les mentions sont obligatoires pour la validation de votre demande.

Association :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable

Mail :

Demande à mettre en place une banderole (rayer la mention inutile) sur les espaces réservés :

sur le mur du stade, boulevard du stade **et / ou** rue Emmanuel Clément.

Pour l'événement suivant :

Prévu le :

Je reconnais avoir été informé(e) des dispositions de pose de banderoles sur la commune de Saint Symphorien sur Coise et m'engage à les respecter.

Date :

Nom du dépositaire :

Signature

Cadre réservé à la Mairie

Date réception de la demande :/...../.....

Date validation de la demande :/...../.....

Demande traitée par :

Demande acceptée : OUI - NON

Période d'installation du : au :

Mairie de Saint Symphorien sur Coise

Tel. 04 78 44 37 57

Email : contact@saintsym.fr